YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.04
N/Réf : NDA/BB

DECISION N° 2000 - 295

OBJET : Signature d'un contrat d'étude de définition relatif au projet de création d'une aire de stationnement rue Cambrelang, conclu avec l'Atelier 4 C.

Le Député-Maire de la Commune d' YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d' YERRES en date du 29 juin 1995, complétée par celles du 27 juillet 1995 et du 26 novembre 1997, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT le projet de création d'une aire de stationnement rue Cambrelang,

CONSIDERANT qu'il convient préalablement à la réalisation de l'opération, de procéder au constat de l' existant et de définir les besoins et d'établir le programme d'aménagement,

CONSIDERANT dès lors la nécessité de confier une mission d'étude de définition à un prestataire privé,

CONSIDERANT que la proposition de l'Atelier 4 C correspond aux intérêts de la Commune,

- DECIDE -

DE signer le contrat d'étude de définition relatif au projet de création d'une aire de stationnement rue Cambrelang avec l'Atelier 4 C, sis 11 avenue du Centre 91230 MONTGERON,

DIT que le montant des honoraires est fixé à 12 000 Francs H.T., soit 14 352 Francs T.T.C. (quatorze mille trois cent cinquante deux francs),

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune, exercice 2000, sous-fonction 822, nature 2312 22.

REÇU LE
30 OCT. 2000

Fait à YERRES, le 25 Octobre 2000

MAIRIE D'YERRES
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE